



CTSD 12 mars 2019

Déclaration FSU

Cette année, ce CTSD prend un caractère particulier avec la note de service ministérielle sur le mouvement publiée au BO du 8 novembre 2018. Le gouvernement vise à remettre en cause les règles du mouvement et là-aussi les prérogatives des CAPD.

Le SNUipp-FSU tient à réaffirmer ses revendications :

- le maintien des différentes phases du mouvement (2nd mouvement informatisé et 3ème phase d'ajustement) ;
- le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes ;
- le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques ;
- l'affectation à titre provisoire des collègues actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement ;
- l'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD ;
- la suppression des postes à profil.

Nous demandons donc l'annulation de la mise en place de ce nouveau mode de mouvement.